GUIDE DU TRI

À conserver !



PAYS DES HERBIERS

REDEVANCE INCITATIVE

C'est vous qui décidez.

Ensemble, toujours champions du tri !

Édito

Depuis la mise en place de la redevance incitative, les poubelles du Pays des Herbiers ont fondu. À tel point que notre intercommunalité est aujourd'hui identifiée comme un territoire pilote en matière de tri*, fer de lance d'une Vendée elle-même très engagée dans la réduction des déchets.

Dans ce Guide du tri, retrouvez toutes les informations pratiques pour trier efficacement, vous rendre à la déchèterie, composter… mais aussi limiter ou réutiliser vos déchets. On ne le dira jamais assez « Le déchet le moins cher est celui que l'on ne produit pas ! ».

Nous savons pouvoir compter à nouveau sur votre implication au service de notre environnement et de nos ressources. Pour toute question, les équipes restent à votre écoute au 0 800 115 160 (appel gratuit).

Ensemble continuons à être Champions du tri !

Bien cordialement,

* Enquête 2019 de ZeroWaste France



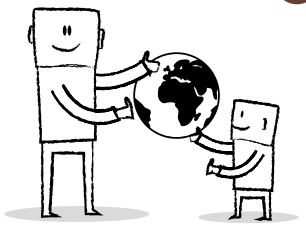
Jean-Louis LAUNAY
Vice-Président
du Pays des Herbiers
en charge de l'environnement



Christophe HOGARD
Président du
Pays des Herbiers

Sommaire

Redevance incitative, le principe 4
Emballages 6
Verres et papiers 7
Déchèteries 8
Réduction des déchets 9
Compostage 11



Une question une remarque ?

Communauté de communes du Pays des Herbiers
Service Redevance Incitative
CTM / CTI
9, rue de la Guerche
85500 Les Herbiers

Le service vous accueille du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

0 800 115 160 Service & appel gratuits / **redevance@paysdesherbiers.fr**

www.paysdesherbiers.fr

Conception : Artofar
Crédits photos : Trivalis, Fotolia, Adobe Stock, Pays des Herbiers, Zero Waste France et Colibris l'Université, Ville des Herbiers
Impression : Imprimerie Roy, Les Herbiers
Janvier 2024

La redevance incitative

Le principe

Depuis le 1er janvier 2016, la Communauté de communes du Pays des Herbiers a adopté la redevance incitative. L'accès aux conteneurs à ordures ménagères se fait sur présentation d'une TRI CARTE personnelle. Votre TRI CARTE vous permet d'accéder à l'ensemble des conteneurs du territoire et aux déchèteries.

TRI CARTE le mode d'emploi en image



Bien que le lecteur de badge soit doté d'un écran numérique, la détection se fait dessous, à l'endroit même où cela est écrit.

1



Je pose ma main sous l'écran, pour désactiver la veille.

2



Je pose ma carte sous l'écran (le sens n'a pas d'importance) pour m'identifier.
Un clic indique que le tambour est déverouillé.

3



Je dépose mon ou mes sacs dans le tambour (60 litres maximum).
À la fermeture du tambour, mon dépôt est comptabilisé.



Pour savoir à tout moment où vous en êtes de vos dépôts, utilisez le suivi de consommation en ligne via le site Internet de la Communauté de communes :

www.paysdesherbiers.fr/redevance-incitative



J'AI PERDU OU CASSÉ MA TRI CARTE ?

Je préviens dès que possible la Communauté de communes afin de la désactiver. Je viens retirer une nouvelle carte à la Communauté de communes, elle me sera facturée 5 € à la prochaine facture.

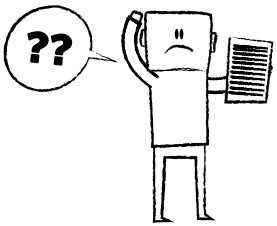
La facturation

Vous recevrez une facture deux fois par an.
Elle se compose d'une part fixe et d'une part variable.

Une part fixe

- **L'ABONNEMENT**
- **UN FORFAIT DE DÉPÔTS**

Cette part permet de financer les charges fixes du service, les coûts de collecte et de traitement de vos déchets.
En fonction du nombre de personnes composant votre foyer fiscal, un nombre de dépôts y est inclus.



+ Une part variable

Si vous réalisez des dépôts au-delà du forfait, ils seront facturés à l'unité.
Alors, à vous de jouer !

Juillet N - Facture n°1

Je paie la 1re moitié de la part fixe de l'année en cours.

+

Janvier N+1 - Facture n°2

Je paie la 2e moitié de la part fixe de l'année précédente + la part variable le cas échéant.

ATTENTION !

- Tout dépôt de déchets en-dehors des lieux prévus à cet effet est strictement interdit et passible d'amende.
- Tout foyer du Pays des Herbiers est soumis à la redevance incitative et doit se procurer une TRI CARTE. Dans le cas contraire, une facturation au plus haut niveau de la grille tarifaire sera appliquée.

Le savez-vous ?

Changement d'adresse, déménagement, naissance, décès, modification du foyer fiscal, perte de votre carte, etc.

Pensez à prévenir les services de la Communauté de communes :

0 800 115 160 Service & appel gratuits **/ redevance@paysdesherbiers.fr**

Emballages

Vous pouvez déposer dans les conteneurs à emballages l'ensemble des emballages ci-dessous. Dépôt en vrac, libre et illimité.

EN VENDÉE
TOUS LES EMBALLAGES
SE TRIENT





Emballages métalliques





Pots, boîtes, sacs, sachets, films et barquettes plastiques



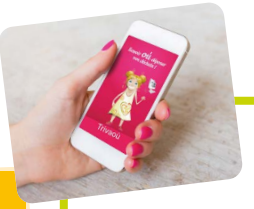
Cartons et briques alimentaires



Bouteilles et flacons en plastique

Le savez-vous ?

Inutile de laver vos emballages, il suffit de bien les vider.



UN DOUTE ?

Pour savoir où déposer vos déchets, utilisez le moteur de recherche en ligne Trivaoù !

Retrouvez l'application sur les plateformes de téléchargements.

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

Verres

À déposer dans les colonnes prévues à cet effet.





Bouteilles, pots et bocaux



Papier

À déposer dans les colonnes prévues à cet effet.









Tous les papiers



Le savez-vous ?

Attention !

La vaisselle et les vitrages doivent être déposés en déchèterie. Les couvercles et capsules avec les emballages.

Le savez-vous ?

Stop pub

Dites non à la publicité en apposant un autocollant Stop pub sur votre boîte aux lettres.

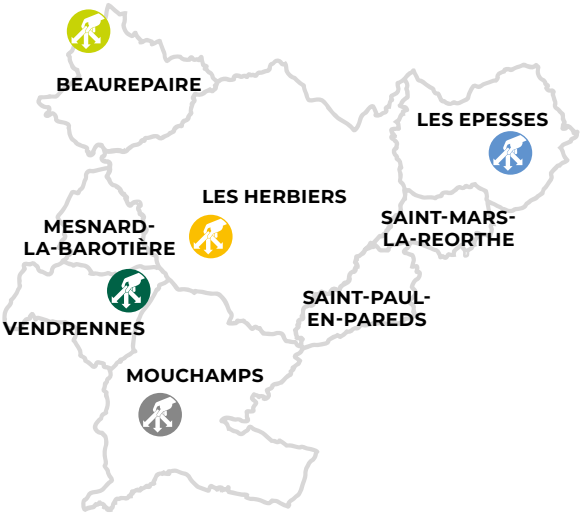
Vous continuerez cependant de recevoir les journaux de votre Mairie et de votre Communauté de communes.

Déchèteries

Le Pays des Herbiers compte 5 déchèteries, accessibles aux habitants du territoire.
À l'entrée, une barrière automatique s'ouvre sur présentation de votre TRI CARTE.

Les horaires d'ouverture

		Déchèterie de Beaurepaire	Déchèterie des Epesses	Déchèterie des Herbiers	Déchèterie de Mouchamps	Déchèterie de Vendrennes
LUNDI	Matin	9h00 à 12h00		9h00 à 12h00		9h00 à 12h00
	Après-midi		14h30 à 17h30	14h30 à 17h30	14h30 à 17h30	
MARDI	Matin					
	Après-midi			14h30 à 17h30		
MERCREDI	Matin			9h00 à 12h00		
	Après-midi			14h30 à 17h30		
JEUDI	Matin					
	Après-midi			14h30 à 17h30		
VENDREDI	Matin	9h00 à 12h00		9h00 à 12h00		9h00 à 12h00
	Après-midi		14h30 à 17h30	14h30 à 17h30	14h30 à 17h30	
SAMEDI	Matin	9h00 à 12h00		9h00 à 12h00		9h00 à 12h00
	Après-midi		14h30 à 17h30	14h30 à 17h30	14h30 à 17h30	



DÉCHÈTERIE LES EPESSES
Route des Trois Chênes
85590 Les Epesses

DÉCHÈTERIE BEAUREPAIRE
Route du Chiron
85500 Beaurepaire

DÉCHÈTERIE LES HERBIERS
La Trébussonnière
85500 Les Herbiers

ECOCYCLERIE
La Trébussonnière
85500 Les Herbiers

DÉCHÈTERIE VENDRENNES
Route de Mesnard
85250 Vendrennes

DÉCHÈTERIE MOUCHAMPS
Zone Industrielle
85640 Mouchamps

Douze passages annuels sont inclus dans l'abonnement de redevance incitative. Au-delà, chaque passage est facturé 2 €. Dépôts limités à 1m³ maximum par passage. Interdit aux tracteurs agricoles et véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Les déchets acceptés

- **Plastiques souples**
- **Déchets ultimes**
- **Végétaux**
- **Papiers**
- **Mobilier**
- **Gravats**
- **Bois**
- **Objets valorisables :** sièges auto, parapluie, etc.
- **Ferraille**
- **Plaques de plâtre**
- **Plastiques rigides**
- **Déchets dangereux :** peinture, solvant, etc.
- **Cartons**
- **Polystyrène**
- **Verre**
- **Coquilles huîtres :** bac accessible sans TRI CARTE
- **Déchets d'équipements électrique et électronique :** Tv, réfrégirateur, etc.

Le savez-vous ?



• Un éco-organisme collecte et traite les déchets de soin, piquants, coupants ou souillés. Liste des points de collecte disponible sur : **www.dastri.fr**

Pour les professionnels, des cartes spécifiques sont à retirer au service Redevance incitative.



Compostage

Pour alléger votre poubelle, vous pouvez composter, chez vous, tous vos déchets de cuisine et de jardin et en faire un excellent terreau.

Les déchets à mettre dans le composteur

Déchets de jardin



Tontes de pelouse
(en quantité raisonnable)



Branchages, écorces,
petites tailles de haies





Fleurs et plantes fânées,
feuilles mortes

Déchets de cuisine

Épluchures de
légumes et fruits



Coquilles
d'œufs pilées



Marc de café, filtres,
sachets de thé ou tisane



Reste de repas : pain
rassis, pâtes, légumes



Cendres, essuie-tout,
papier journal



La Consigne, vous y avez pensé ?

« C'est un temps que les moins de vingt ans ne peuvent pas connaître ! » Et pourtant, la consigne revient à la mode : ludique et responsable, elle entre pleinement dans l'ère du zéro déchet et favorise les circuits courts.
Une bouteille qui servira 20 fois plutôt qu'une, permet de réduire le poids des déchets générés de 90 % !



Se procurer un composteur

La Communauté de communes met à la disposition des habitants des composteurs en plastique, discrets et de qualité, d'une capacité de 345 ou 620 L, en fonction de la taille du jardin et du foyer. Réservez le vôtre sans tarder auprès de la Communauté de communes !

0 800 115 160 Service & appel gratuits

Mail : redevance@paysdesherbiers.fr
Une participation de 10 € est demandée pour l'assistance technique.



le savez-vous ?

Des initiatives de compostage collectif ont vu le jour. Sous la forme de **pavillons de compostage**, ils permettent à des particuliers ne disposant pas de jardin, de composter leurs déchets de cuisine. Ces lieux reposent sur l'implication de bénévoles qui tiennent des permanences hebdomadaires pour le dépôt des déchets.

Vous êtes intéressé ? Contactez la communauté de communes pour connaître les sites de compostage collectif.

0 800 115 160 Service & appel gratuits / **redevance@paysdesherbiers.fr**



Recyclage des textiles

Donnez une seconde vie à vos textiles et chaussures. Dans chaque commune, des bornes permettent de déposer vêtements (même tâchés, ils seront transformés en chiffons), linge de maison (draps, couvertures, serviettes) et chaussures attachées par paires.



GUIDE DU TRI

PAYS DES HERBIERS

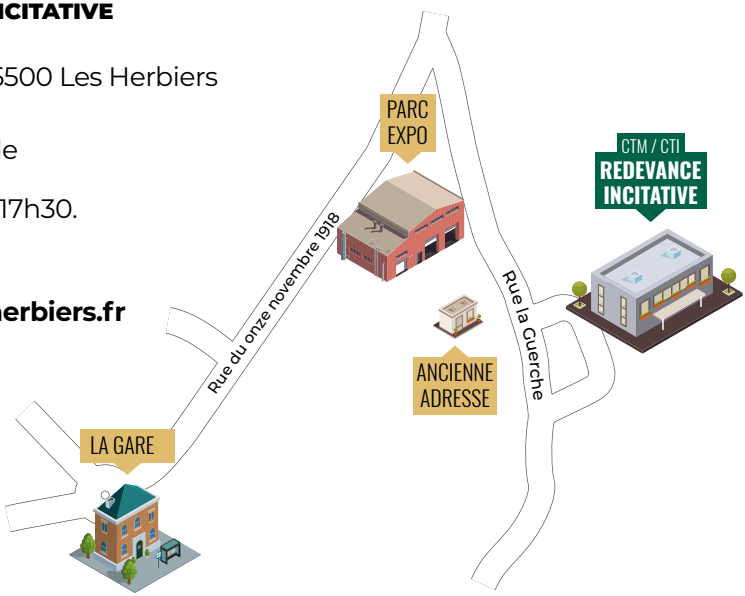


SERVICE REDEVANCE INCITATIVE

CTM - CTI
9, rue de la Guerche, 85500 Les Herbiers

Le service vous accueille
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

0 800 115 160 (n° gratuit)
redevance@paysdesherbiers.fr



Avec le soutien de

ECO EMBALLAGES

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Trivalis
ENSEMBLE VALORISONS NOS DÉCHETS

ecofolio
Tous les papiers ont droit à plusieurs vies.

Re_fashion